



REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE MÉTIER...

...CHANGEONS L'ÉCOLE !



[Site Internet](#)

Lettre Internet du SNUipp-FSU 66 du lundi 18 décembre 2017

Le bulletin d'adhésion 2017-2018 est en ligne [le télécharger ici](#) [adhésion en ligne ici](#)



[Facebook](#)



[@SNUIPP66](#)



Actus

Carte Scolaire : Les ouvertures et fermetures de classe

Bientôt la dotation académique sera connue et suivra celle du département.

Afin que nous puissions avoir une connaissance de toutes les situations et défendre au mieux tous les postes sur tout le territoire, nous vous invitons à :

- **Télécharger ICI le formulaire de contrôle, le compléter et nous le renvoyer.**

- Renseigner son « espace école » sur le site du SNUipp-FSU, sera mis en service très prochainement (un mail sera alors adressé à l'école).

La commission des ouvertures et fermetures de classes (CTSD) se tiendra probablement après les vacances de février.

Nous contactons actuellement toutes les écoles qui nous paraissent être en situation d'ouverture ou de fermeture.

Etude PIRLS

Que nous disent les évaluations PIRLS ?

Cinquante pays ont participé à l'enquête internationale PIRLS (Progress in International Reading Literacy Study) organisée par l'IEA tous les cinq ans pour évaluer les performances en compréhension de l'écrit des élèves au cours du primaire.

En France, cette étude porte sur les élèves de CM1, qui ont effectué leur CP pendant l'année scolaire 2012-2013. Les programmes de 2008 étaient donc en vigueur au cours des quatre années de leur scolarité élémentaire.

Avec un score de 511 points, la France se situe juste au-delà de la moyenne internationale (500 points) mais nettement en deçà de la moyenne européenne (540 points) et de celle de l'OCDE (541 points). Depuis PIRLS 2001, la performance globale française baisse progressivement à chaque évaluation. En 2016, l'écart est significatif et représente - 14 points sur la période de quinze ans.

Propositions du SNUipp-FSU

Quelle que soit la volonté du ministre d'instrumentaliser les faiblesses -réelles- du système scolaire français, l'évaluation PIRLS ne va pas dans son sens. Le défi à relever n'est pas celui du code mais celui du sens. Cette dimension se travaille certes au CP et au CE1 mais tout au long de la scolarité.

Les enseignants de CM1 déclarent consacrer 19 % du temps de classe à l'enseignement de la lecture-compréhension et plus généralement 37 % à l'enseignement de la langue française contre 18 et 28 % pour leurs homologues européens. La réponse purement quantitative du ministre est donc tout à fait inappropriée.

De son côté, le rapport pointe les critères propices à la maîtrise d'une lecture experte : un environnement familial porteur et encourageant, des apprentissages précoces (dans la famille et lors de la scolarisation pré-élémentaire), des écoles bien équipées et sûres, des

programmes accordant une bonne place à la lecture, un corps enseignant qualifié, des enfants bien alimentés, fréquentant l'école avec assiduité, une motivation et une curiosité entretenue pour la lecture.

Pour le SNUipp-FSU les priorités doivent viser à :

- Renforcer l'investissement public en direction de l'école mais aussi pour soutenir la qualité de l'environnement de la vie de l'enfant hors l'école ;
- Soutenir l'expertise enseignante par un effort constant de formation nourrie par la recherche et par la promotion du travail en équipe ;
- Accompagner la mise en œuvre des programmes 2015 et 2016 en respectant la progressivité des apprentissages au sein des cycles de trois années
- Donner du temps aux enseignants pour transformer leurs pratiques, sans les enfermer dans des protocoles de laboratoire mais avec le soutien généralisé des RASED et des « Plus de Maîtres que de Classes ».

Plus que jamais, le projet porté par le SNUipp-FSU pour une école de la réussite de tous doit devenir priorité nationale. Pour connaître tous les détails c'est [ICI](#)



Action



ELCO : compte rendu d'audience

Pour lire le compte rendu complet de l'audience intersyndicale du 12 janvier, [suivre ce lien.](#)



Infos administratives

Circulaire temps partiels

La circulaire concernant les demandes de temps partiels a été envoyée dans les écoles en fin de semaine dernière. **ICI**

Attention calendrier : la date butoir fixée par le décret régulant ces demandes est le 31 mars. L'administration départementale fait valoir une « date de confort » fixée au 31 janvier 2018 (retour des imprimés) pour traiter les dossiers. Si nous comprenons l'intérêt d'une prise en charge précoce des dossiers, nous veillerons évidemment à ce que la date réglementaire du 31 mars soit respectée et les demandes « tardives » prises en compte.



Calendrier



Calendrier des payes et des pensions

Décembre : paye le 21, pension le 23

Janvier : paye le 29, pension le 30



Les Réunions d'Informations Syndicales (RIS)

[Toutes les dates de janvier à février 2018 : ICI](#)



Stages syndicaux

En l'absence d'une réelle formation continue, utilisez ce droit que sont les stages syndicaux : Le nombre de stages est limité à 12 jours/an. A utiliser

sans modération ! La demande d'autorisation d'absence auprès de l'administration est à faire 30 jours avant, délai de rigueur !

Les syndiqués seront prioritaires sur tous ces stages, c'est pourquoi **vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire auprès du SNUipp-FSU66**. Attendez confirmation de notre part, pour faire votre demande sur ACCOLAD ([pas à pas ici !!](#))

Pour consulter les stages proposés par le SNUipp-FSU 66 : [c'est ICI](#)



Se syndiquer ... au SNUipp-FSU !

Le SNUipp-FSU est le syndicat majoritaire dans les Pyrénées-Orientales et nationalement, et ce n'est pas par hasard !

Le SNUipp-FSU a toujours l'ambition d'être à l'écoute de la profession, dans toute sa diversité, de lui permettre de se rassembler et d'agir. Le SNUipp-FSU s'engagera, comme il l'a toujours fait, pour faire entendre nos exigences et nos revendications pour une école garante de la réussite de tous, ainsi que pour défendre les intérêts des enseignants. Dans le même temps, chacun a de plus en plus besoin d'être conseillé, appuyé et défendu dans les démarches pour sa carrière, le respect de ses droits.

Etre syndiqué au SNUipp-FSU c'est, au-delà de recevoir les publications à domicile (mails, journaux, ...), croire en toutes ces valeurs collectives et les faire vivre.

Alors, plus d'hésitation, (re)syndiquez-vous au SNUipp-FSU et parlez-en à vos collègues ! [Télécharger le bulletin d'adhésion ici](#) [adhésion en ligne ici](#)

Mail : snu66@snuipp.fr SNUipp-FSU 66 : <http://66.snuipp.fr/>

SNUipp-FSU National : <http://www.snuipp.fr>

compte twitter : @snuipp66 Facebook

TEL : 04.68.50.78.44 ou 06.25.85.13.58 (réservé aux syndiqués)

Se rassembler pour mieux agir : [et si vous vous syndiquez ?](#)

5 élu(e)s sur 7 à la CAPD